

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03860 Numéro SIREN : 527 736 797 Nom ou dénomination : A2SB CONSULTANTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2021 sous le numéro de dépôt 9090

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
DGFIIP N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise SASU A2SB CONSULTANTS

Adresse de l'entreprise 51 AVENUE DE LA LIBERATION 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

SIRET 5 2 7 7 3 6 7 9 7 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

LE 17 MARS 2021 Néant ☐ *
SOUS LE N° 9090

				Exercice N clos le	
				31/12/2020	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	{ Fonds commercial *	014		016	
	{ Autres *				
	Immobilisations corporelles *	028	2 580	030	2 580
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)		044	2 580	048	2 580
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	{ Clients et comptes rattachés *	072	730	074	730
	{ Autres * (3)				
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084		086	
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	730	098	730
Total général (I + II)		110	3 310	112	2 580
PASSIF				Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		100
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau		134		(11 709)
	Résultat de l'exercice		136		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		(11 609)
	Provisions pour risques et charges		154		
Total II			154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		324
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		4 380
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	7 455		7 636
	Produits constatés d'avance		174		
Total III			176		12 339
Total général (I + II + III)			180		730
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

M

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A2SB CONSULTANTS

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210		
	Production vendue	Biens { Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		214	
				215			
				217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259	260	262
	Total des charges d'exploitation (II)						264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347	348	300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356
Déficits antérieurs reportables * 7 970 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	
						372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

D

SASU A2SB CONSULTANTS

51 AVENUE DE LA LIBERATION

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

"Certifié conforme à l'original"


PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 730,00 E.

Le résultat net comptable est une perte de 0,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/06/2020 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Non applicable.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La société est toujours en sommeil (plus d'activité depuis maintenant plus de trois ans).

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 580 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 580			2 580
Immobilisations financières				
TOTAL	2 580			2 580

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 2 580 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 580			2 580
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 580			2 580

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informatique	2 580	2 580	0	3 ans
TOTAL	2 580	2 580	0	

3.2 - Etat des créances = 730 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	730	730	
TOTAL	730	730	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 100 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	1,00	100
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	1,00	100

4.2 - Etat des dettes = 12 339 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	324	324		
Dettes financières diverses	7 455	7 455		
Fournisseurs	4 380	4 380		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	181	181		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	12 339	12 339		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 380 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 380
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	4 380

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 4 380 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	4 380
Fourn factures non parvenues.(408100)	4 380
TOTAL	4 380

A2SB CONSULTANTS
Société par actions simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 51, avenue de la Libération
94100 SAINT-MAUR DES FOSSES.
RCS CRETEIL : 527.736.797.

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,

Le trente juin à 18 heures.

L'associé s'est réuni au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation de la Présidence faite individuellement plus de quinze jours avant la présente Assemblée.

Est présent :

- Monsieur Serge BALLANT associé, titulaire de 100 actions en pleine propriété ;

Monsieur Serge BALLANT préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent détient 100 actions constituant 100% du capital social et 100% des droits de vote attachés à ces parts sociales. L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le bilan, le compte de résultat et les annexes, ainsi que l'inventaire des valeurs actives et passives de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le rapport de gestion de la Présidence sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le texte des résolutions proposées aux Associés.

Monsieur le Président déclare ensuite que le texte des résolutions, le rapport de gestion et les documents comptables précités ont été remis à l'associé en même temps que l'ordre du jour, à l'exception de l'inventaire des valeurs actives et passives qui a été tenu à sa disposition au siège social conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

- lecture du rapport de gestion de la Présidence sur la situation de la Société et son activité pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- approbations dudit rapport ;
- approbation des comptes ;
- affectation du résultat ;
- quitus de la Présidence ;
- rémunération de la Direction ;
- questions diverses.

Il est alors donné lecture des rapports de la Présidence et du texte des résolutions proposées à l'associé.

La discussion est ensuite ouverte.

Monsieur le Président constate en premier lieu qu'aucune question écrite n'a été posée.

Après divers commentaires et échanges de vues entre les membres de l'Assemblée et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes ont été successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est nul (égal à 0), aucune affectation ne peut avoir lieu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés donne à Monsieur Serge BALLANT quitus de l'exécution de son mandat de Président pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés constate qu'aucune rémunération n'a été versée à la Direction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La société étant sans activité, aucun frais de représentation n'a été généré par la Direction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par la Présidence, lequel, après lecture, a été signé par l'associé.

Monsieur Serge BALLANT
Président Associé.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' and 'B' intertwined, with a horizontal line extending to the right.